
ASSOCIATION
OGEC NOTRE DAME DE BON SECOURS
39, avenue Julien Panchot
66028 PERPIGNAN

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.08.2020

**ASSOCIATION
OGEC NOTRE DAME DE BON SECOURS**

39, avenue Julien Panchot

66028 PERPIGNAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



**Pierre Henri
PALMADE**
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

51 rue Louis Delaunay
BP 10640
66050 PERPIGNAN CEDEX

Téi : 04 68 52 99 99
Fax : 04 68 52 99 98
axiome@palmade.fr

OGEC Notre Dame de Bon Secours
37, avenue Julien Panchot
66028 PERPIGNAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OGEC Notre Dame de Bon Secours relatifs à l'exercice clos le 31 aout 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Motivation des réserves

Réserve pour limitation : le total du poste de recettes rattachées à l'activité formation professionnelle " Participations OPCO / OPCA " s'élève au 31 aout 2020 à la somme de 450 376 €. A la même date, les créances rattachées aux formations de la période 2019/2020 et antérieures s'élèvent à 482 637 €.

En raison d'incertitude sur les états de gestion interne, d'une absence de formalisation et de suivi des effectifs et de la facturation des formations ainsi que de l'impossibilité de justifier des recettes acquises par d'autres procédures, nous n'avons pu vérifier les recettes et les créances afférentes au centre de formation.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note intitulé « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la fusion l'OGEC et de l'association BSBC.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les principes comptables suivis : rappelés dans l'annexe, nous avons pu apprécier leur caractère approprié ainsi que leur correcte application.

Les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes : l'exercice sous examen n'a pas donné lieu à des estimations comptables significatives.

La présentation d'ensemble des comptes : les informations figurant dans les états annuels contribuent de manière satisfaisante à la présentation d'une image fidèle de l'association au 31 aout 2020.

V. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

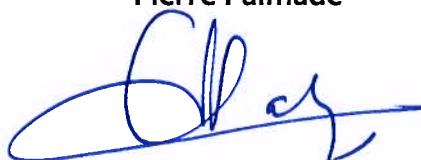
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Perpignan, le 16 novembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
Pierre Palmade



BILAN ACTIF AU 31 AOUT 2020

ACTIF		BRUT	AMORTISS. & DEPRECIAT.	VALEUR NETTE	VAL. NETTE
u	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	96 354	85 075	11 279	13 811
	- Frais d'établissement - Autres : Logiciels	96 354	85 075	11 279	13 811
3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 325 597	10 004 868	3 320 729	3 491 099
1	- Terrains				
	- Aménagements de terrains				
a	- Constructions sur sol propre				
o	- Constructions sur sol d'autrui	10 156 556	7 404 645	2 751 910	2 922 173
û	- Installations, mobilier, et matériel d'activité	2 409 124	2 023 159	385 965	362 117
t	- Matériel de transport	7 649	5 505	2 143	4 167
	- Mobilier, matériel de bureau et informatique	734 598	563 965	170 633	198 078
2	- Matériel de cuisine	17 671	7 594	10 077	4 564
0	- Immobilisations en cours				
2					
0	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	137 834		90 526	87 782
,	- Participations				
	- Créances rattachées à des participations				
l	- Autres titres immobilisés	6 000		6 000	6 000
e	- Prêts	83 259		83 259	80 515
	- Dépôts et cautionnements	1 267		1 267	1 267
t	- Autres créances immobilisées				
o	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	13 559 785	10 089 943	3 422 534	3 592 693
	COMPTE DE LIAISON				
	STOCKS ET EN COURS				
	- Divers				
A	CREANCES ET COMPTES RATTACHES	531 448	16 532	514 917	493 978
C	- Fournisseurs, avances et acomptes				
T	- Familles ou élèves	483 542	16 532	467 010	
I	- Personnel et charges sociales à récupérer	1 000		1 000	4 000
F	- Etat et autres collectivités publiques				318 189
	- Fédérations, Associations et org. apparentés				
C	- Comptes transitoires ou d'attente				
I	- Débiteurs divers	46 906		46 906	171 789
R					
C	PLACEMENTS : VAL. MOBIL. ET AUTRES	1 373 858		1 373 858	1 055 258
U	- Placements	1 373 858		1 373 858	1 051 035
L	- Intérêts courus non échus				4 223
A					
N	DISPONIBILITES	180 138		180 138	620 382
T	- Banques, établissements financiers et assimilés	179 583		179 583	620 341
	- Caisse	555		555	42
	- Régies d'avance et accreditifs				
	CH. CONSTAT. D'AVANCE - PROD. A RECEVOIR	88 128		88 128	71 502
R	- Charges constatées d'avance	26 797		26 797	10 064
E	- Produits à recevoir	61 331		61 331	61 438
G					
U	TOTAL ACTIF CIRCULANT & Assim. (II)	2 173 573	16 532	2 157 042	2 241 120
L	CHARGES A REPARTIR (III)				
	INTERETS D'EMPRUNT A ETALER (IV)				
TOTAL DE L'ACTIF		15 733 358	10 106 475	5 579 575	5 833 813

Pierre PALMADE

Expert-comptable - Membre de l'ordre
Commissaire aux comptes
Agrégé par la Cour d'Appel de Montpellier
51 rue Louis Delaunay - BP 10640
66050 PERPIGNAN CEDEX



BILAN PASSIF AU 31 AOUT 2020

PASSIF		VALEUR NETTE AV. AFFECTATION	AFFECTATION PROPOSEE	VALEUR NETTE AP. AFFECTATION	VALEUR NETTE 31 AOUT 2019
F O N D S P R O P R E S & A S S I M I L E S	FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	2 390 424		2 390 424	2 523 983
	- Valeur du patrimoine intégré	16 769		16 769	16 769
	- Fonds statutaire				
	- Subventions d'investissement non renouvelables	2 373 654		2 373 654	2 507 213
	- Fonds de trésorerie apportés				
	- Libéralités ayant le caractère d'apports				
	FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				59 364
	- Valeur des biens affectés				
	- Valeur des biens non affectés				
	- Libéralités				
- Subventions d'investissement non renouvelables				59 364	
RESERVES	506 510	1 38 034	368 476	506 510	
- Réserves statutaires					
- Réserves d'investissement					
- Réserve générale d'intervention					
- Autres réserves	506 510	1 38 034	368 476	506 510	
RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU			16 415		
- Report à nouveau					
- Résultat de l'exercice					
SUBVENTIONS INVESTISSEMENT AMORTISSABLES	<i>BRUT</i>	<i>AMORTISSEMENT</i>	<i>NET</i>	<i>NET</i>	
- Taxe apprentissage affectée aux équipements scolaires	2 141 157	2 085 923	55 234	75 228	
- Autres subventions d'investissements	2 141 157	2 085 923	55 234	75 228	
TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES (I)	5 038 091	1 947 889	2 797 688	3 165 085	
P R O V I S I O N S	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	- Provisions pour risques	200 000		200 000	15 000
	- Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (II)	200 000		200 000	200 000	
COMPTE DE LIAISON					
D E T T E S	EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT	1 552 840		1 552 840	1 663 703
	- Capital emprunté	1 491 821		1 491 821	1 599 964
	- Intérêts courus non échus	376		376	402
	- Banques : soldes créditeurs	60 643		60 643	63 337
	AUTRES DETTES	635 544		635 544	710 504
	- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	- Fournisseurs et comptes rattachés	131 373		131 373	290 722
	- Familles ou élèves avances reçues	151 600		151 600	176 554
	- Dettes relatives au personnel et charges sociales	142 740		142 740	114 145
	- Etat et autres collectivités publiques	135 745		135 745	126 619
- Fédérations, Associations et organismes apparentés					
- Autres dettes	74 086		74 086	2 464	
R E G U L E R	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	393 503		393 503	249 522
	- Divers	393 503		393 503	249 522
	TOTAL DETTES & ASSIMILEES (III)	2 581 887		2 581 887	2 623 728
TOTAL DU PASSIF		7 819 978	1 947 889	5 579 575	5 988 813



OGEC NOTRE DAME DE BON SECOURS

EXERCICE 2019-2020

COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET DE RESULTAT AGREGÉ

	31 AOUT 2020	31 AOUT 2019	variation
	MONTANT	MONTANT	%
Participations des Familles			
Contribution des familles	1 203 528	1 264 673	-4,83
Internat - 1/2 pension	374 638	600 954	-37,56
Repas tiers	9 269	24 995	-62,97
Total Participations des Familles	1 587 434	1 890 622	-15,29
Participations collectivités & subv.	1 338 754	1 379 992	-2,98
Participations OPCO / OPCA	450 376		
Autres produits	452 043	462 254	-2,24
Subventions de fonctionnement	37 756	34 278	10,15
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION (1)	3 866 362	3 767 146	2,63
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats prestations repas et nettoyage	309 058	462 751	-33,23
Autres achats	400 621	494 883	-19,03
Services et charges externes	705 068	422 368	66,93
Impôts, taxes et versements assimilés	160 089	143 660	11,44
Salaires et traitements	1 190 033	1 203 114	-1,09
Charges sociales	482 781	516 589	-6,54
Dot. aux amortissements des immobilisations	538 488	486 860	10,60
Autres charges	101 894	43 540	134,02
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (2)	3 888 031	3 773 767	3,03
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)-(2)	-21 669	-6 621	227,29
PRODUITS FINANCIERS	2 843	7 404	-61,90
CHARGES FINANCIERES	-12 211	-17 306	-29,97
RESULTAT FINANCIER	-9 367	-10 002	-6,34
QUOTE PART SUBV.EQUIPEMENT	0	0	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 536	4 908	888,91
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-155 534	-12 452	1 149,07
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-106 998	-7 544	1 318,32
TOTAL DES PRODUITS	3 917 741	3 779 458	3,66
TOTAL DES CHARGES	4 055 776	3 803 625	6,63
EXCEDENT OU DEFICIT	-138 034	-24 168	471,15

neutralisation de la valorisation de l'équivalent loyer

Pierre PALMADE

Expert-comptable - Membre de l'ordre

Commissaire aux comptes

Agréé par la Cour d'Appel de Montpellier

51 rue Louis Delaunay - BP 10640

66050 PERPIGNAN CEDEX

☎ 04.68.52.99.99 - Fax 04.68.52.99.98



INFORMATIONS GENERALES

Avant répartition de l'exercice clos au 31 août 2020, le total du bilan est de 5 579 575 euros.

Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de 138 034 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du : 01 septembre 2019 au 31 août 2020.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Fermeture d'une classe de Seconde

Ouverture de la deuxième année BTS Bio Analyse et Contrôle

Fusion Absorption du centre de formation (Association BSBC) avec effet rétroactif au 1er septembre 2019

par décision de l'Assemblée Générale Extra Ordinaire du 19/12/2019

Crise sanitaire 16 Mars 2020 fermeture de l'établissement pendant une période de deux mois

Les forfaits sont néanmoins maintenus sur l'année scolaire 2020 dans leur intégralité.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Baisse des effectifs à la rentrée 2020 sur la partie lycée - 25 élèves

Effectif :

Effectif de 1300 élèves à la rentrée 2019

Effectif de 73 alternants à la rentrée 2019

Ouverture de la seconde année BTS Bio Analyse et Contrôle

Fermeture d'une classe de Seconde

Travaux Immobilier :

Reliquat travaux BTS BIO AC 23 000 €

Travaux d'aménagement espace Profs+ administratif 50 000 €

Travaux WIFI Marillac +Bat restauration 93 000 €

Matériel BTS Bio Ac 75 000 €

Machine salle de Musculation 7 400 €

etc.....

Renouvellement de matériel :

Matériel bureau & informatique 52 000 €

Renouvellement logiciel 10 100 €

En matière sociale :

Arrivée Septembre 2019 de M Siran

Arrivée Septembre 2019 de Mme LE FEVRE Tech Labos

Arrivée Septembre 2019 de Mme TUZET Contrat alternance

Départ en Juillet 2020 de MME MOUNOURY Temps partiel CUI

Restructuration des postes administratifs Janvier 2020

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions réglementaires (Plan Comptable Général et son adaptation au secteur associatif, règlement CRC 99-01 et ANC 2014-03) et de la nomenclature sectorielle



Pierre PALMADE
Expert-comptable - Membre de l'ordre
Commissaire aux comptes
Agrégé par la Cour d'Appel de Montpellier
51 rue Louis Delaunay - BP 10640
66050 PERPIGNAN CEDEX
© 04.68.52.99.99 - Fax 04.68.52.99.98

définie par la Fnogec (nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat- éditon 2016)
 Les méthodes d'évaluation retenues des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.
 La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement Comptable

Aucun changement comptable sur l'exercice 2019/2020

La présentation des comptes annuels est à la nomenclature comptable Fnogec applicable au 01/09/2016



PRECISIONS

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Pour l'année 2019/2020 16 532 € de clients douteux.

Les créances familles font l'objet d'une dépréciation à 100% dès lors que l'élève a quitté l'établissement.

Ces créances étaient intégralement dépréciées. L'impact sur le résultat est nul.

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

MONTANT EN MILLIERS D'EUROS	DONT CHARGES A PAYER	MONTANT EN COURS	ECHEANCE	
			jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 491 822	143 390	1 348 432
Emprunts et dettes financières divers		13 865	13 865	
Sous-total dettes financières	0	1 505 687	157 255	1 348 432
Fournisseurs		131 373	131 373	
Dettes fiscales et sociales		142 740	142 740	
Familles, avances reçues (familles)		151 600	50 533	101 067
Autres dettes		209 831	209 831	
Sous-total autres dettes	0	635 544	534 477	101 067
TOTAL	0	2 141 231	691 732	1 449 499

Immobilisations :

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur 3 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2006, les nouvelles normes applicables en matière d'immobilier ont été appliquée. Les investissements figurant déjà à l'actif du bilan ont été retraités pour être affectés dans de nouveaux comptes d'immobilisations suivant leur composants (façades, étanchéité, plomberie, agencements) et les amortissements ont été recalculés en fonction de leur durée de vie probable.

Cette nouvelle analyse nous a aussi permis de mettre au rebut des biens qui étaient hors service.

Les amortissements sont pratiqués de la façon suivante :

- * constructions : linéaire
 - * gros œuvres sur 15 ans
 - * Façades/ étanchéité sur 10 ans
 - * installations générales sur 10 ans
- * agencements intérieurs sur 5 ans
- * matériel, mobilier sur sur 5 ans

Pierre PALMADE
 Expert-comptable - Membre de l'ordre
 Commissaire aux comptes
 Agréé par la Cour d'Appel de Montpellier
 51 rue Louis Delaunay - BP 106770
 66050 PERPIGNAN CEDEX
 © 04.68.52.99.99 - Fax 04.68.52.99.98

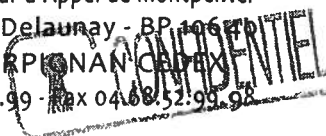


TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions et apports	Cessions et mises en service	Virements poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
INCORPO.	Frais d'établissement TOTAL I	0				0	
	Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	86 201	10 153			96 354	
CORPORELLES	Terrains	0				0	
	Constructions	Sur sol propre	0				0
		Sur sol d'autrui	9 951 934	204 622			10 156 556
		Installations générales, agencements					0
		Aménagement des constructions					0
	Installations techniques, matériel et outillages liés à l'activité	2 314 565	94 559			2 409 124	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. Gén. agencement, aménagements divers	11 904	5 766			17 670
		Matériel de transport	7 649				7 649
		Matériel bureau et informatique	692 227	42 371			734 598
		Mobilier					0
	Immobilisations corporelles en cours	0				0	
TOTAL III	12 978 279	347 319	0	0	13 325 598		
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations	0				0	
	Autres titres immobilisés	6 000				6 000	
	Prêts et autres immobilisations financières	80 515	8 131	-8 387		83 259	
	TOTAL IV	86 515	8 131	-8 387	0	89 259	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		13 150 995	365 603	-8 387	0	13 511 211	

TABEAU DE MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis. afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements poste à poste	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement TOTAL I	0				0	
	Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	72 390	12 685			85 075	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	0			0	
		Sur sol d'autrui	7 029 761	374 884		7 404 645	
		Installations générales, agencements					0
		Aménagement des constructions	0				0
	Installations techniques, matériel et outillages liés à l'activité		1 952 447	70 711			2 023 159
	Autres immobilisations corporelles	Inst. Gén. agencement, aménagements divers	3 481	2 024			5 505
		Matériel de transport	7 649	253			7 902
		Matériel bureau et informatique	494 149	69 816			563 965
		Mobilier					0
	TOTAL III		9 487 487	517 690	0	0	10 005 177
TOTAL GENERAL (I + II + III)		9 559 877	530 375	0	0	10 090 252	

Subventions :

Les amortissements d'investissements reçus correspondent :

- à la taxe d'apprentissage
- aux subventions de la Région
- aux subventions diverses.

Ces subventions sont intégrées au résultat selon la durée d'amortissement des biens financés pour les subventions encaissées jusqu'au 31/08/2002. A compter du 1/09/2002 et conformément à la nomenclature comptable applicable, les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables (c'est-à-dire des biens dont la charge de renouvellement incombe à l'OGEC) ne sont pas amortissables. A défaut d'amortissement, la fraction de la subvention libérée du droit de reprise est transférée dans les fonds associatifs sans droit de reprises (classe 102).

Conformément aux conventions ce droit de reprise est de 5 ans.

Pour information, le dernier montant transféré est de 21 158,28 euros au 31/08/2013 (dernière année).

Provisions :

Pour congés payés et prime de fin d'année:

A la clôture de l'exercice, une provision pour congés à payer a été constituée à hauteur de 55 770 euros pour charges incluses.

La prime de fin d'année est prévue à la même hauteur que l'année dernière :

une partie en bons d'achat pour 7 353 euros.

l'autre partie en charges à payer pour un montant de 12 728 euros charges comprises.

La provision pour risque a été complétée à la clôture de l'exercice pour être portée à 200 000 €.

Le complément de provision comptabilisé en charges sur l'exercice s'élève 155 000 €

Pierre PALMADE
 Expert-comptable - Membre de l'ordre
 Commissaire aux comptes
 Agréé par la Cour d'Appel de Montpellier
 51 rue Louis Delaunay - BP 10640
 66050 PERPIGNAN CEDEX
 ☎ 04.68.52.99.99 - Fax 04.68.52.99.98



TABLEAU FONDS ASSOCIATIFS

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Reprise de provisions non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
RESERVES	Réserve générale de gestion	0				0
	Réserve statutaire	506 510	127 172	-16 415		617 237
	Réserve d'investissement	0				0
	Réserve de Trésorerie	0				0
	Autres réserves					0
	TOTAL RESERVES	506 510	127 172	-16 415	0	617 237

TABLEAU PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Reprise de provisions non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	0				0
	Provisions pour amendes et pénalités	0				0
	Provisions pour grosses réparations					0
	Autres provisions pour risques	45 000	155 000			200 000
	Autres provisions pour charges (indemnités de départ en retraite)					0
	TOTAL	45 000	155 000	0	0	200 000

TABLEAU PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Reprise de provisions non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	Sur immobilisation	Incorporelles	0			0
		Corporelles	0			0
		Financières	0			
	Sur stocks et en cours	0				0
	Sur comptes familles	31 853	7 663	-22 985	0	16 532
	Sur valeurs mobilières de placement	0				0
	Autres provisions pour dépréciation	0				0
	TOTAL	31 853	7 663	-22 985	0	16 532

CONFIDENTIEL

Pierre PALMADE
 Expert-comptable - Membre de l'ordre
 Commissaire aux comptes
 Agréé par la Cour d'Appel de Montpellier
 51 rue Louis Delaunay - BP 10640
 66050 PERPIGNAN CEDEX
 © 04.68.52.99.99 - Fax 04.68.52.99.98

Effets crise sanitaire Covid-19 :

Prestation restauration baisse des charges de - 38 % soit - 119 783 €
Prestation nettoyage baisse des charges de - 23 % soit - 33 909 €
Fluides -22 % Eau et - 11% électricité
Les budgets pédagogiques baissent de -32 % - 38 713 €
Coût supplémentaire produits entretien + 5 995 €
N'a pas perçu d'IJSS dans le cadre de la pandémie
N'a pas sollicité de Plan Garantipar l'Etat
A entamé au niveau départemental des négociations sur les frais fixes envisagés par la société de restauration
A demandé le remboursement des voyages scolaires non réalisés
Remboursement de la demin pension - 214 845 € soit - 37 %
-52 % repas externes soit - 27 198 €

Rémunération des dirigeants :

Au terme de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2009, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait à fournir des éléments de rémunération individuels.

Valorisation Equivalent Loyer :

Réévaluation du calcul de l'équivalent loyer sur l'exercice comptable sur le coût de reconstruction à neuf.
Comptabilisation de l'équivalent loyer de la prestation gratuite des propriétaires en classe 8

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements et garanties financières au titre des emprunts :

· Société Générale :- Engagements relatifs aux emprunts :

- *Contrat 215294006406 : Affectation hypothécaire de l'immeuble SIS à Perpignan, 39 avenue Julien Panchot à la garanti du remboursement de la somme de 705 425€
- *Contrat 215294006604 : Affectation hypothécaire de l'immeuble SIS à Perpignan, 39 avenue Julien Panchot à la garanti du remboursement de la somme de 412 000€
- *Contrat 215329003808 : Affectation hypothécaire de l'immeuble SIS à Perpignan, 39 avenue Julien Panchot à la garanti du remboursement de la somme de 450 000€

Les engagements pour indemnité de départ à la retraite, compte tenu de l'âge moyen du personnel et de l'effectif, ne sont pas considérés comme significatifs au 31.08.2020.



Pierre PALMADE
Expert-comptable - Membre de l'ordre
Commissaire aux comptes
Agréé par la Cour d'Appel de Montpellier
51 rue Louis Delaunay - BP 10640
66050 PERPIGNAN CEDEX
© 04.68.52.99.99 - Fax 04.68.52.99.98

AUTRES INFORMATIONS

Plan pluriannuel de gros entretiens

PLAN PLURIANNUEL DE GROS ENTRETIEN					
	31/08/2020	31/08/2021	31/08/2022	31/08/2023	31/08/2024
Entretien et gestion des locaux					
Rénovation salles	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Plomberie et électricité	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Travaux passage commission sécurité	2 000	5 000	2 000	2 000	2 000
Bureau De Contrôle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Total Plan pluriannuel de gros entretiens	36 500	39 500	36 500	36 500	36 500

Plan pluriannuel d'investissements

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Non planifiés
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	426 000 €	224 000 €	311 000 €	345 000 €	336 000 €	542 000 €
TOTAL DES INVESTISSEMENTS avec TA		31 000 €	31 000 €	31 000 €	31 000 €	
TOTAL GENERAL	426 000 €	255 000 €	342 000 €	376 000 €	367 000 €	

Un plan pluriannuel d'investissement est voté en Conseil d'Administration en date du 25/6/2020 pour un total de 1 766 000 C.

Taxe apprentissage :

Pour l'exercice clos le 31/08/2020, les dépenses affectées à la taxe apprentissage sont destinées à :

* Améliorer l'outil pédagogique des formations technologiques et professionnelles

exclusivement : 8339 euros

* Financer les frais de personnel supplémentaires spécifiques ainsi que les fournitures et petits matériels nécessaires aux formations technologiques et professionnelles : 12 904 euros

Total d'affectation pour l'exercice : 30 481 euros

Contributions volontaires :

De nombreux bénévoles interviennent au sein de l'association et il est difficile d'approcher avec suffisamment de fiabilité les heures effectivement mises à disposition de l'Association et donc de valoriser ces contributions volontaires en nature.

Il a été décidé de ne pas fournir d'évaluation chiffrée du bénévolat pour l'exercice.

CONFIDENTIEL

Pierre PALMADE
 Expert-comptable - Membre de l'ordre
 Commissaire aux comptes
 Agréé par la Cour d'Appel de Montpellier
 51 rue Louis Delaunay - BP 10640
 66050 PERPIGNAN CEDEX
 © 04.68.52.99.99 - Fax 04.68.52.99.98



**Pierre Henri
PALMADE**
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

51 rue Louis Delaunay
BP 10640
66050 PERPIGNAN CEDEX

Tél : 04 68 52 99 99
Fax : 04 68 52 99 98
axiome@palmade.fr

OGEC Notre Dame de Bon Secours
37, avenue Julien Panchot
66028 PERPIGNAN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 aout 2020**

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

**CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION
S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Perpignan, le 16 novembre 2020

**Le Commissaire aux Comptes
Pierre Palmade**

